



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Octobre 2022 DÉLIBÉRATION N° 2022/52

Objet : AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Rapporteur : Monsieur Silvio BIELLO – Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-39 et L. 2224-5 relatifs aux rapports annuels ;

Vu le rapport d'activités 2021 adressé par l'Agence de l'Eau SEINE NORMANDIE (ici annexé) ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités ci-joint annexé ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour mettre en application la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le 11/10/2022
Publié le : 12/10/2022
Exécutoire le : 12/10/2022

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD

Directeur Général des Services

Le Maire,

Silvio BIELLO